

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 31 (1994)  
**Heft:** 1181

**Artikel:** Éditions de l'air : une rentrée littéraire foisonnante  
**Autor:** Dubuis, Catherine  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1009548>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## L'INITIATIVE DE LA LEGA

### «Négociations d'adhésion à la CE: que le peuple décide!»

Les dispositions transitoires sont complétées comme suit: art. 20 (nouveau)

1. Toutes les négociations entamées, avant le vote du peuple et des cantons sur l'initiative populaire fédérale «Négociations d'adhésion à la CE: que le peuple décide!», en vue d'une adhésion de la Suisse à la Communauté européenne, sont rompues.

2. De nouvelles négociations ne peuvent être entamées sans l'accord du peuple et des cantons.

crets significatifs. Cette variante a l'avantage de ne pas empiéter sur les compétences légitimes du Conseil fédéral. Un échec, même s'il était lourd de sens, ne serait pas une rupture de négociation. En revanche, la campagne devant le peuple serait difficile, puisque l'enjeu serait d'abord intérieur; les initiants seraient privés de la promotion des valeurs européennes et des avantages de la participation aux institutions.

Il existe encore d'autres voies possibles.

Le thème européen sera évidemment central lors des prochaines élections fédérales. Les questionnaires et les questions directes pleuvront. Les candidats seront priés de répondre par oui ou non! Il n'est pas certain pourtant qu'il en sortira plus de clarté dans l'effervescence médiatique.

Reste la voie des cantons. Le droit d'initiative des cantons auprès de la Confédération est de faible portée: il est à l'appréciation des Chambres fédérales, comme une motion parlementaire.

En revanche, on observe que sur des sujets primordiaux, la Suisse a évolué par le ralliement progressif des cantons à une idée neuve. L'exemple phare est la mise en place de la Constitution de 1848, même si l'expulsion

des Jésuites et le Sonderbund réveillent des souvenirs douloureux. Mais, plus proche, le suffrage féminin s'imposera selon le même processus; la conquête de la troisième semaine de vacances, laissée à l'époque à la décision des cantons, suivit le même cheminement, etc...

Le rapprochement avec l'Union européenne exigera que s'affirme une majorité de cantons. Pourquoi ne pas commencer par là? Les députés d'un canton peuvent demander que, par voie d'initiative cantonale, les Chambres soient saisies de leur position pro européenne. En cas de refus, une initiative populaire obligerait le peuple du canton à trancher. Il y aurait ainsi une lente approche du but. Elle permettrait de concentrer les efforts sur les cantons hésitants jusqu'à l'obtention d'une majorité, au lieu de récolter signatures et acquiescement dans les régions déjà acquises.

A l'affrontement de deux camps se substitueraient des engagements géographique-ment localisés et ciblés. Même s'il ne faut pas sous-estimer les risques de distorsion du lien confédéral — la politique extérieure divise — cette voie de patience, respectueuse du terrain, mérite examen. ■

EDITIONS DE L'AIRE

## Une rentrée littéraire foisonnante

(cd) Michel Moret, patron des Editions de l'Aire, organisait vendredi dernier une rencontre entre ses auteurs et des journalistes, pour présenter sa rentrée d'automne. Dans les locaux de la rue de l'Union, à Vevey, autour de longues tables, ceux qui avaient répondu présent ont pu entendre chacun des auteurs, traducteurs ou préfaciers, s'expliquer sur ses choix, ses enjeux, ses difficultés et ses espoirs.

Sur les 35 titres annoncés à paraître d'août 94 à janvier 95, retenons, parmi les textes de fiction, des récits et un roman de Corinne Desarzens, *Pain trouvé* et *Aubeterre*, un roman policier de Michel Bory, *Le Barbare et les jonquilles*, qui a pour cadre la cité lausannoise; *La Reconstitution*, de Serge Bimpagne, récit qui trace le portrait du père de l'auteur; et un premier livre, dans la collection «Coup de dés», les nouvelles de Germano Zullo, *L'inquiétant vide de la liberté*.

Parmi les rééditions, signalons deux Alice Rivaz, *L'alphabet du matin* et *Comme le sable*, un texte inattendu de Jacques Rivière, un des fondateurs de la NRF, intitulé *Russie*, trois titres de Chappaz et un récit de Jacques Mercanton, *Celui qui doit venir*.

«L'écurie» Moret est composée cet automne également d'Annik Mahaim (*Volte-face*, nouvelles), de Jean-Samuel Curtet (*La montre au poignet du dormeur*, récit), de Jean-Pierre Siméon (*Poèmes*) et de Michel Buenzod (*Le*

*porte-étendard*, roman autobiographique).

Après la partie informative, la fête s'est poursuivie autour d'un repas campagnard, et ne s'est achevée qu'au matin du jour suivant. Les livres et leurs lecteurs se portent bien, merci! ■

## MÉDIAS

Le Valais continue la tradition des journaux de parti. Les radicaux ont le *Confédéré*, les socialistes le *Peuple Valaisan* et le Parti démocrate-chrétien *Valais Demain*. C'est un politologue de 26 ans, Yves Cretton, qui vient d'être nommé rédacteur du journal pour remplacer Mme Françoise de Preux, démissionnaire.

Découvert à Kassel, en Allemagne, un canal ouvert de télévision sur lequel chacun peut produire l'émission qu'il a envie de présenter. Une aide technique est fournie. Seule restriction: pas de publicité. Exemple de programme, celui du mercredi 31 août: 18 h: «Ralf Bauer: profession berger»; 18 h 22: «Melsungen — perle dans la vallée de la Fulda»; 19 h: «Magazine du hockey sur glace à Kassel»; 20 h: «Journal des tireurs sportifs»; 20 h 25: «Un débat».